

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits listes A et B à intégrer au dossier technique «amiante»

Articles R.1334-14, R.1334-17 et 18, R.1334-20 et 21, R.1334-29-5, R1334-23 et 24, R1334-27 du Code de la Santé Publique ; Arrêté du 12 décembre 2012, arrêtés du 21 décembre 2012 (Liste A et B);

PROGRAMME DTA_36LAVOISIER

36 RUE LAVOISIER

77000 MELUN





A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	Autres	Adresse :	36 RUE LAVOISIER 77000 MELUN
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage:		Porte:	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom:	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3\ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N°:	OPH77	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
	DTA_36LAVOISIER	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX -
			CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Le repérage a été réalisé le :	14/05/2019	Numéro d'accréditation :	1-5967
Accompagnateur :		Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
Par:	Abdessamad RHENZOUR	Adresse assurance :	
N° certificat :	DTI3342		313 Terrasses de l'Arche
Date d'obtention :	23/11/2017		92727 NANTERRE CEDEX
Organisme certificateur :	DEKRA	N° de contrat d'assurance :	10158549604
	5 avenue Garlande - 92220	Date de validité :	31/12/2019
	BAGNEUX		

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 27/05/2019

Cabinet: EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : Abdessamad RHENZOUR

INGÉNIERE DE AMIANTE

21 spate à lager 61 (30 d'yearles-les Baptume
Est 50 21 19 41 4 5 5 6, 00 21 75 94 79

21 Spate à lager 62 (30 d'yearles-les Baptume
Est 50 21 19 41 4 5 5 6, 00 21 75 94 79

21 Spate à lager 62 (30 d'yearles-les Baptume
Est 50 21 19 41 4 5 5 6, 00 21 75 94 79

21 Spate à lager 62 (30 d'yearles-les Baptume
Est 50 21 19 41 4 5 5 6, 00 21 75 94 79



C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3\ EXECUTION DE LA MISSION	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C\ SOMMAIRE	3
D\ CONCLUSIONS	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante	5
Recommandations pour les matériaux de la liste B contenant de l'amiante	6
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	7
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	8
G \ RAPPORTS PRECEDENTS	8
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	9
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES	17
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	24
GRILLE D'EVALUATION	28
CRITERES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENA ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT	
GRILLE D'EVALUATION	30
CRITERES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENA ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT	
ATTESTATION(S)	32
CERTIFICAT DE COMPETENCES	33



D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	ECHANTILLON	METHODE	ETAT	RESULTAT
Locaux vide- ordures	R-1	Conduit Amiante ciment		Conduits	DTA_36LAVOISI ERP001	JP	EP	Amiante détectée
Dégagem ent 2	R-1	Conduit Amiante ciment		Conduits	DTA_36LAVOISI ERP004	JP	EP	Amiante détectée

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

(Voir ci-dessous obligations réglementaires)

Liste des locaux non visités et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				



Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-5 du Code de la Santé Publique)

« Les propriétaires des parties communes d'immeubles constituent, conservent et actualisent un dossier intitulé " dossier technique amiante " comprenant les informations et documents suivants :

- 1. Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante
- 2. Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en œuvre.

Le dossier technique amiante mentionné au I de l'article R. 1334-29-5 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties communes concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier technique amiante à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »



Recommandations pour les matériaux de la liste B contenant de l'amiante

Conclusions possibles			
EP	Evaluation périodique		
AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau		
AC2	Action corrective de 2 nd niveau		

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER			
Flocages			
Calorifugeages			
Faux plafonds			

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER					
1. Parois vertic	1. Parois verticales intérieures					
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-					
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau					
	sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.					
	Enduits projetés, panneaux de cloisons.					
2. Plancher	s et plafonds					
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.					
Planchers.	Dalles de sol					
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs						
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides).	Conduits, enveloppes de calorifuges.					
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage.					
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).					
Vide-ordures.	Conduits.					
4. Elément	s extérieurs					
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-					
Bardages et façades légères.	ciment),					
Conduits en toiture et façade.	bardeaux bitumineux.					
	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).					
	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de					
	fumée.					



F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :

A

B

C

D

G\RAPPORTS PRECEDENTS



H\RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE
Gaine technique Gaz	RC		OUI
Gaine technique EDF	RC		OUI
Local Stock 1	RC		OUI
Entrée	RC		OUI
	RC		OUI
Locaux vide-ordures	RC		OUI
Aération	RC		OUI
Hall	RC		OUI
Gaines vide-ordures	RC		OUI
	RC		OUI
Cages d'escalier	RC		OUI
	R-1		OUI
Dégagement 4	R-1		OUI
	R-1		OUI
Dégagement 5	R-1		OUI
Réserve 1	R-1		OUI
Réserve 2	R-1		OUI
Caves privatives	R-1		OUI
Caves privatives	R-1		OUI
Dégagement 1	R-1		OUI
Caves privatives	R-1		OUI
Locaux vide-ordures	R-1		OUI
Gaine technique EDF	R-1		OUI
Dégagement 3	R-1		OUI
Local 1	R-1		OUI
Caves privatives	R-1		OUI
Dégagement 2	R-1		OUI
Gaine technique EDF	R+1		OUI
Gaine technique Gaz	R+1		OUI
Cages d'escalier	R+1		OUI
	R+1		OUI
	R+1		OUI
Locaux vide-ordures	R+1		OUI
Aération	R+1		OUI
Palier 1	R+1		OUI
Gaines vide-ordures	R+1		OUI
Gaine technique EDF	R+2		OUI
Gaine technique Gaz	R+2		OUI
Cages d'escalier	R+2		OUI
2.622 66646.	R+2		OUI
	R+2		OUI
Locaux vide-ordures	R+2		OUI
Aération	R+2		OUI
Palier 2	R+2		OUI
i unci Z	1114		001





Gaines vide-ordures	R+2	OUI
Gaine technique EDF	R+3	OUI
Gaine technique Gaz	R+3	OUI
Cages d'escalier	R+3	OUI
	R+3	OUI
	R+3	OUI
Locaux vide-ordures	R+3	OUI
Aération	R+3	OUI
Palier 3	R+3	OUI
Gaines vide-ordures	R+3	OUI
Gaine technique EDF	R+4	OUI
Gaine technique Gaz	R+4	OUI
Cages d'escalier	R+4	OUI
	R+4	OUI
	R+4	OUI
Locaux vide-ordures	R+4	OUI
Aération	R+4	OUI
Dégagement	R+4	OUI
Gaines vide-ordures	R+4	OUI
Toiture 1	R+4	OUI



DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Gaine technique Gaz									
Gaine technique EDF									
Local Stock 1									
Entrée									
Locaux vide- ordures Aération									
Hall Gaines vide-									
ordures									
Cages d'escalier									
Dégagement 4						Flocage			
Dégagement 5						Flocage			
Réserve 1 Réserve 2						Flocage Flocage			
Caves privatives									
Caves privatives									
Dégagement 1									
Caves						Date			
Locaux vide- ordures						Peinture			
Gaine technique EDF									
Dégagement 3						Flocage			
Local 1					Dalle de sol	Placoplatre			



PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Caves privatives									
Dégagement 2						Flocage			
Gaine technique EDF									
Gaine technique Gaz									
Cages d'escalier									
Locaux vide- ordures									
Aération									
Palier 1									
Gaines vide- ordures									
Gaine technique EDF									
Gaine technique Gaz									
Cages d'escalier									
Locaux vide- ordures									
Aération									
Palier 2									
Gaines vide- ordures									
Gaine technique EDF									
Gaine technique Gaz									
Cages d'escalier									
	74 261 41/0							14/05	



PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Locaux vide-									
ordures									
Aération									
Palier 3									
Gaines vide-									
ordures									
Gaine									
technique									
EDF									
Gaine									
technique									
Gaz									
Cages									
d'escalier									
Locaux vide-									
ordures									
Aération									
Dégagement									
Gaines vide-									
ordures									
Toiture 1									

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage



LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR JUGEMENT PERSONNEL OU ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Locaux vide- ordures	R-1	Conduit Amiante ciment		DTA_36LAVOIS IERP001	Conduits	EP	Amiante détectée	JP
Dégageme nt 2	R-1	Conduit Amiante ciment		DTA_36LAVOIS IERP004	Conduits	EP	Amiante détectée	JP

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS APRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Locaux vide- ordures	RC	Calorifugea ge	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	DTA_36LAVOI SIERP005	Conduits	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Dégageme nt 1	R-1	Calorifugea ge	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse blanche non séparable + matériau plâtreux blanc	DTA_36LAVOI SIERP006	Conduits	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Dégageme nt 3	R-1	Flocage	Matériau cotonneux blanc avec poussières	DTA_36LAVOI SIERP007	Plafond	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Local 1	R-1	Dalle de sol	Dalle dure cassante beige + colle polymère jaune avec poussières non séparable	DTA_36LAVOI SIERP008	Sol	DEGRADA TION PARTIELLE	Fr1:Amiant e non détecté	RESULTAT ANALYSE
Local 1	R-1	Dalle de sol	Matériau beige en vrac	DTA_36LAVOI SIERP008	Sol	DEGRADA TION PARTIELLE	Fr2:Amiant e non détecté	RESULTAT ANALYSE
Dégageme nt 4	R-1	Calorifugea ge	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	DTA_36LAVOI SIERP005	Conduits	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Réserve 1	R-1	Calorifugea ge	Matériau fibreux jaune avec poussières	DTA_36LAVOI SIERP005	Conduits	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO



PIECE	ETAGE	ELEMENTS APRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
			+ toile beige plâtrée en vrac non séparable					
Réserve 2	R-1	Calorifugea ge	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	DTA_36LAVOI SIERP005	Conduits	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Locaux vide- ordures	R-1	Calorifugea ge	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	DTA_36LAVOI SIERP005	Conduits	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Dégageme nt 3	R-1	Calorifugea ge	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	DTA_36LAVOI SIERP005	Conduits	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Dégageme nt 2	R-1	Calorifugea ge	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	DTA_36LAVOI SIERP005	Conduits	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Réserve 1	R-1	Calorifugea ge	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse blanche non séparable + matériau plâtreux blanc non séparable	DTA_36LAVOI SIERP006	Conduits	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Réserve 2	R-1	Calorifugea ge	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse blanche non séparable + matériau plâtreux blanc non séparable	DTA_36LAVOI SIERP006	Conduits	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Dégageme nt 1	R-1	Calorifugea ge	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse blanche non séparable + matériau plâtreux blanc	DTA_36LAVOI SIERP006	Conduits	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO



PIECE	ETAGE	ELEMENTS APRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
			non séparable					
Dégageme nt 3	R-1	Calorifugea ge	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse blanche non séparable + matériau plâtreux blanc non séparable	DTA_36LAVOI SIERP006	Conduits	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Dégageme nt 4	R-1	Flocage	Matériau cotonneux blanc avec poussières	DTA_36LAVOI SIERP007	Plafond	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Dégageme nt 5	R-1	Flocage	Matériau cotonneux blanc avec poussières	DTA_36LAVOI SIERP007	Plafond	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Dégageme nt 3	R-1	Flocage	Matériau cotonneux blanc avec poussières	DTA_36LAVOI SIERP007	Plafond	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Dégageme nt 2	R-1	Flocage	Matériau cotonneux blanc avec poussières	DTA_36LAVOI SIERP007	Plafond	DEGRADA TION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Local 1	R-1	Dalle de sol	Dalle dure cassante beige + colle polymère jaune avec poussières non séparable	DTA_36LAVOI SIERP008	Sol	DEGRADA TION PARTIELLE	Fr1:Amiant e non détecté	ZPSO
Local 1	R-1	Dalle de sol	Matériau beige en vrac	DTA_36LAVOI SIERP008	Sol	DEGRADA TION PARTIELLE	Fr2:Amiant e non détecté	ZPSO

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LEGENDE		
Obligation matériaux de type	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
(résultat de la grille d'évaluation)		Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement
Recommandations des autres	EP	Evaluation périodique
matériaux et produits.	AC1	Action corrective de premier niveau
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2	Action corrective de second niveau



ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

	PRELEVEMENT :	DTA_36LAVOISIE	AVOISIERP001		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL		
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019			
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR		
Conduit Amiante ciment		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad		
	LOCALISATION	RESULTAT			
	Conduits	Amiante détectée			

EMPLACEMENT



	PRELEVEMENT: DTA_36LAVOISIERP002								
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL						
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019							
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR						
Conduit Béton		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad						
	LOCALISATION	RESULTAT							
	Conduits	Amiante non détectée							

EMPLACEMENT





	PRELEVEMENT :	: DTA_36LAVOISIERP003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL		
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019			
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR		
Conduit PVC		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad		
	LOCALISATION	RESULTAT			
	Conduits	Amiante non détectée			



	PRELEVEMENT :	DTA_36LAVOISIE	RP004
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		Dégagement 2 (R-1)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Amiante ciment		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
	LOCALISATION		RESULTAT
	Conduits		Amiante détectée

EMPLACEMENT





	PRELEVEMENT :	DTA_36LAVOISIE	RP005
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		Locaux vide-ordures (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
	LOCALISATION		RESULTAT
	Conduits		Amiante non détecté



	PRELEVEMENT :	DTA_36LAVOISIE	RP006
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Calorifugeage	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse blanche non séparable + matériau plâtreux blanc non séparable	14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
	LOCALISATION		RESULTAT
	Conduits		Amiante non détecté

EMPLACEMENT





	PRELEVEMENT :	DTA_36LAVOISIE	RP007
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	NUMERO DU DOSSIER	
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Flocage	Matériau cotonneux blanc avec poussières	14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
	LOCALISATION		RESULTAT
	Plafond		Amiante non détecté



	PRELEVEMENT:	DTA_36LAVOISIE	RP008
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		Local 1 (R-1)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Dalle de sol	Dalle dure cassante beige + colle polymère jaune avec poussières non séparable	14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
	LOCALISATION		RESULTAT
	Sol	F	1:Amiante non détecté

EMPLACEMENT





	PRELEVEMENT :	DTA_36LAVOISIE	RP008
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	NUMERO DU DOSSIER	
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Dalle de sol	Matériau beige en vrac	14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
	LOCALISATION		RESULTAT
	Sol	F	r2:Amiante non détecté



	PRELEVEMENT :	DTA_36LAVOISIE	RP009	
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	NUMERO DU DOSSIER		
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR	
Conduit Béton		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad	
	LOCALISATION		RESULTAT	
	Conduits		Amiante non détectée	

EMPLACEMENT





	PRELEVEMENT :	DTA_36LAVOISIE	RP010
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	NUMERO DU DOSSIER	
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Béton		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
	LOCALISATION		RESULTAT
	Conduits		Amiante non détectée



	PRELEVEMENT :	DTA_36LAVOISIEI	RP011	
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	NUMERO DU DOSSIER		
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR	
Conduit Béton		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad	
	LOCALISATION		RESULTAT	
	Conduits		Amiante non détectée	

EMPLACEMENT





	PRELEVEMENT :	DTA_36LAVOISIE	RP012
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	NUMERO DU DOSSIER	
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit PVC		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
	LOCALISATION		RESULTAT
	Conduits		Amiante non détectée





ANNEXE 3 - PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Gage de fiabilité



Parc Edonia - Bát. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.iga.fr Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fi

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-36386 EN DATE DU 24/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles

Préparation(s): Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Po

ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOIP): Pélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (METApen fonction de la nature de la prise d'essai:
(1): Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : ITOSS)
(2): Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : ITZ86)

Technique(s) - Microscopie Optsque à Lumière Polarisée (guide IISG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques
Analytique(s): La détection de fibres d'amiante optiquement observabbes est garantie si la teneur est supérieure on égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 47-569; Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s)

Fractio	n analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client :	DTA_36LAVOISIER01 77000 MELUN	36 RUE LAVOISIER	Réféchantillon II	rga: r	T071904-40790
Réféchantillen client :	DTA_36LAVOISIERP005 Locaux vide-ordures Cor		Description ITGA	: Matériau plâtrée ei	fibreux jaune avec poussières / Toile beige n vrac
Matériau fibreux j poussières + toile vrac non séparabl	beige plâtrée en	META (I)	E	24/04/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client :	DTA_36LAVOISIER01 77000 MELUN	36 RUE LAVOISIER	Réféchantillon []	GA: I	T071904-40791
Réféchantillon client :	DTA_36LAVOISIERP006 Dégagement Conduits		Description ITGA		fibreux jaune / Toile fibreuse blanche / plâtreux blanc
Matériau fibreux j fibreuse blanche r matériau plâtreux séparable	on séparable +	META(I)	I.	24/04/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client :	DTA_36LAVOISIER01 77000 MELUN	36 RUE LAVOISIER	Réféchantillon Π	rgA: I	T071994-40792
Réféchantillon client :	DTA_36LAVOISIERP007 Dégagement 3 Plafond I		Description ITGA	. Matériau	cotonneux blanc avec poussières

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du chent, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 1/2



Gage de fiabilité

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-36386 EN DATE DU 24/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction	n analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client :	DTA_36LAVOISIER01 - 77000 MELUN	36 RUE LAVOISIER	Réféchantillon II	'GA: I	T071904-40793
Réféchantillon client :	DTA_36LAVOISIERP008 1 Sol Dalle de sol	Autres / Local	Description IFGA		e cassante beige / Colle polymère jaune avec is / Matériau beige en vrac
 Dalle dure cassant polymère jaune av séparable 		META (2)	L	24/04/2019	Amiante non détecté / -
Matériau beige en	vrac	META(I)	10	24/04/2019	Amiante non détecté / -



Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 2/2





Rapport N°: DTA_36LAVOISIER

14/05/2019
27/41

EVENT HARITAT & INDUSTRIE INCENIERIE 31 route d'Albert 62/60 AVESNES LES RAPALIME



GRILLE D'EVALUATION

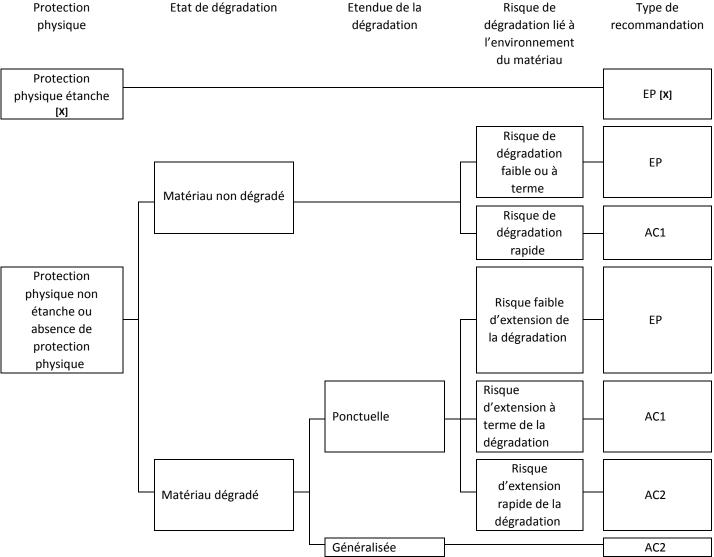
En cas de présence avérée d'amiante

A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

	6
N de dossier	DTA_36LAVOISIER
Date du contrôle	14/05/2019
Bâtiment	Autres
Pièce ou zone homogène	Locaux vide-ordures
Elément	Conduit Amiante ciment
Repérage	P001
Résultat	EP



CRITERES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT



Légende des types de recommandations définies à l'article 5 du présent arrêté :

EP = évaluation périodique AC1 = action corrective de premier niveau AC2 = action corrective de seconde niveau

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physique intrinsèques au local ou zone (ventilation, humidité, etc.), selon que le risque est probable ou avéré.
- La sollicitation des matériaux et produits liée à des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, un défaut d'entretien des équipements, etc.



GRILLE D'EVALUATION

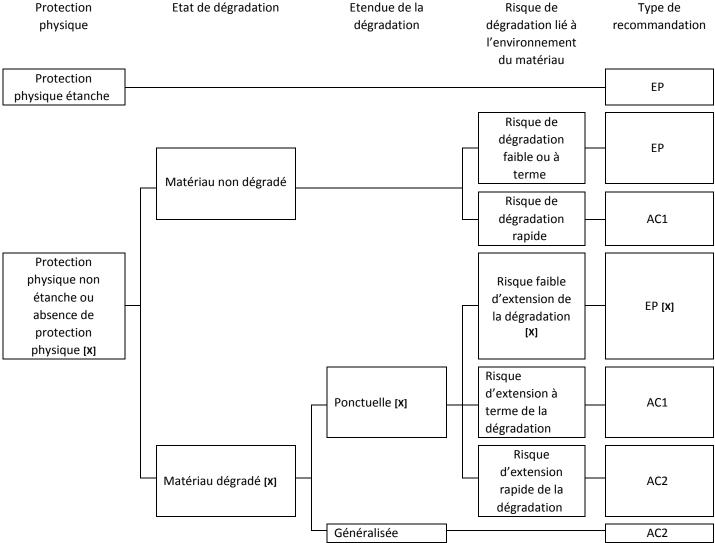
En cas de présence avérée d'amiante

A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

N de dossier	DTA_36LAVOISIER
Date du contrôle	14/05/2019
Bâtiment	Autres
Pièce ou zone homogène	Dégagement 2
Elément	Conduit Amiante ciment
Repérage	P004
Résultat	EP



CRITERES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT



Légende des types de recommandations définies à l'article 5 du présent arrêté :

EP = évaluation périodique AC1 = action corrective de premier niveau AC2 = action corrective de seconde niveau

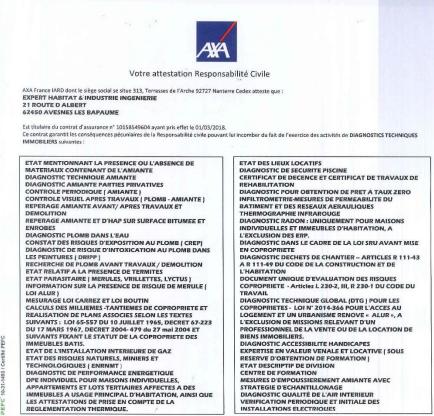
L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physique intrinsèques au local ou zone (ventilation, humidité, etc.), selon que le risque est probable ou avéré.
- La sollicitation des matériaux et produits liée à des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, un défaut d'entretien des équipements, etc.



ATTESTATION(S)



La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.



La présente attestation est valable du 1^{ER} JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établ visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles 1271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Pour la compagnie





CERTIFICAT DE COMPETENCES



EKRA

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Abdessamad RHENZOUR

est titulaire du certificat de compétences N° DTI3342 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	21/11/2017	20/11/2022
- Diagnostic amiante sans mention	23/11/2017	22/11/2022
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	22/11/2017	21/11/2022
- Diagnostic de performance énergétique	04/12/2017	03/12/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	04/12/2017	03/12/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	04/12/2017	03/12/2022

Cas compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (af. L.2714 et suivans, R.271teurants ainsi que le mariés d'application*) pour les diagnostos réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de cenfration. Ce cenfract est valable à condition que les nisulatis des divers audits de surveillance solient pleinement suitstaisains.

After 8.2. All country of the countr



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY Bagneux, le 04/12/2017

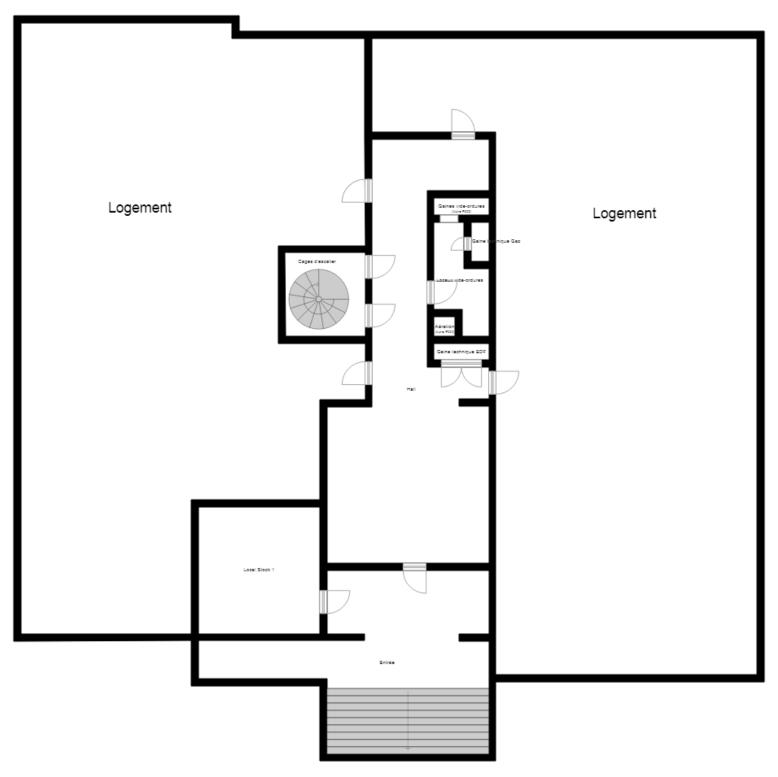




DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr

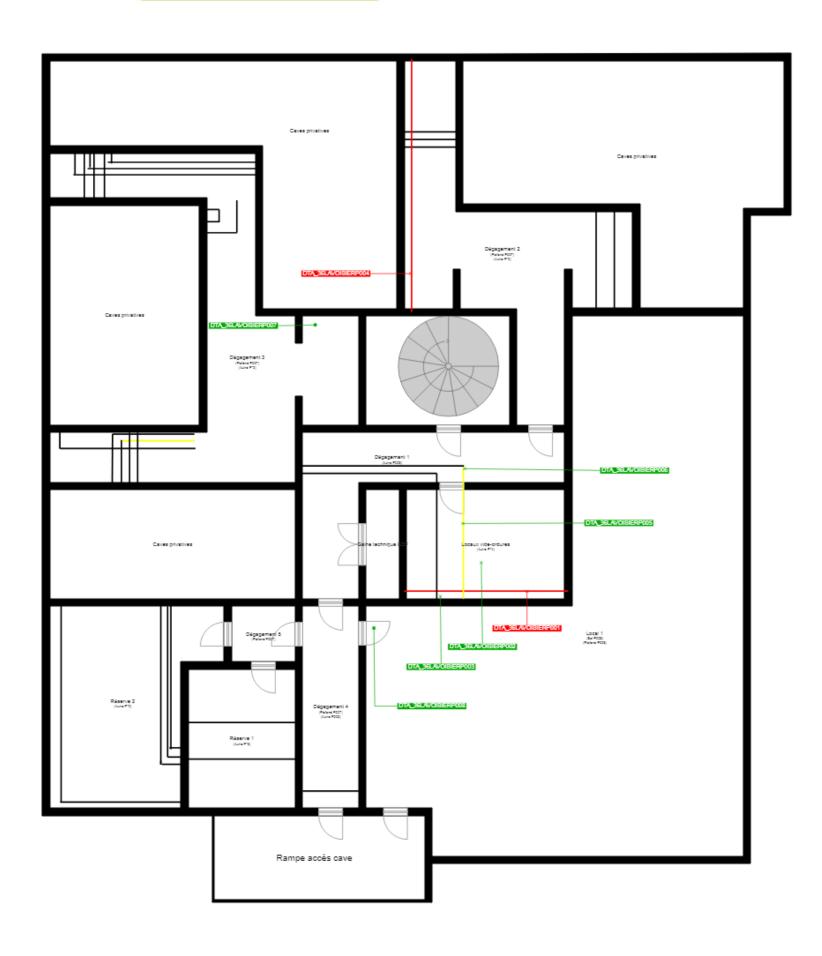
Scanned by CamScanner



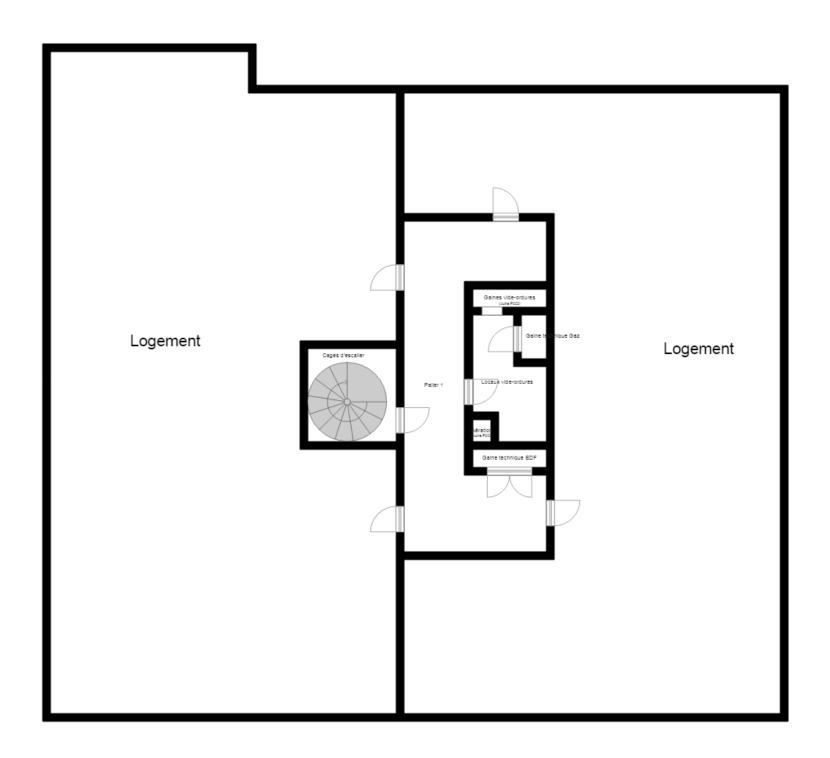


Batiment 36

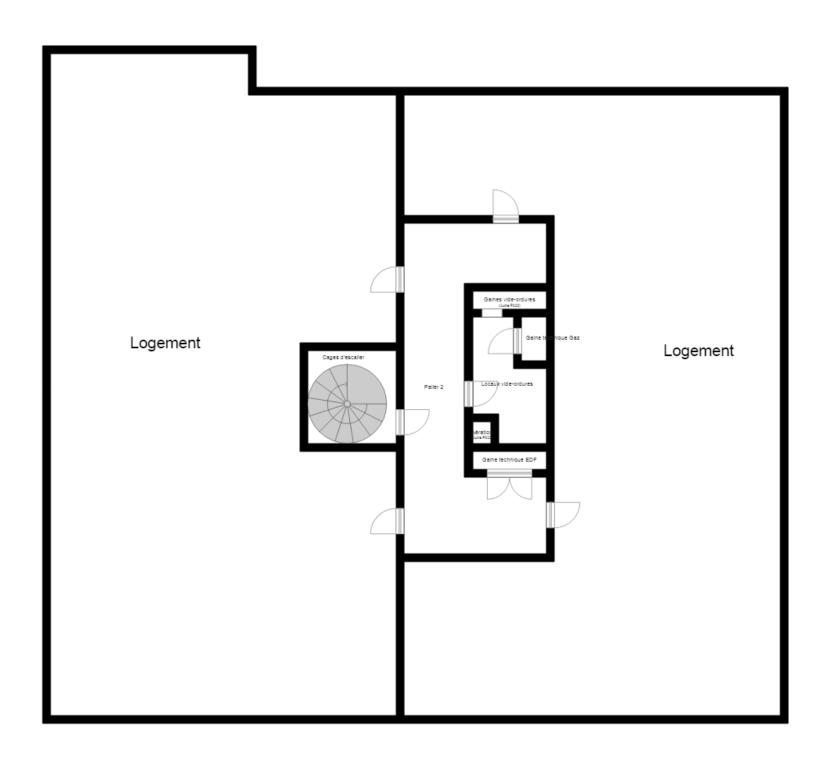




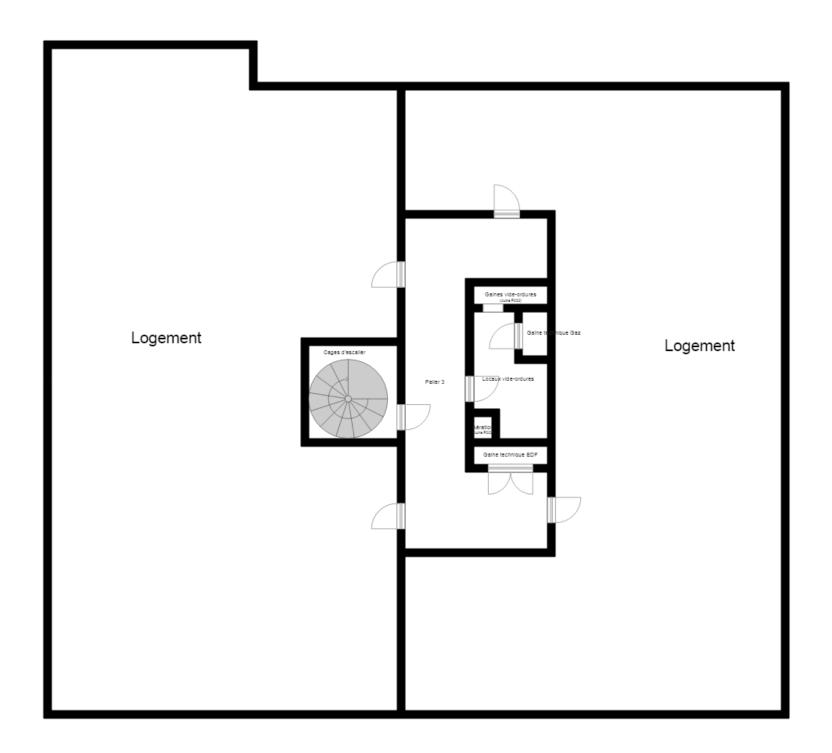




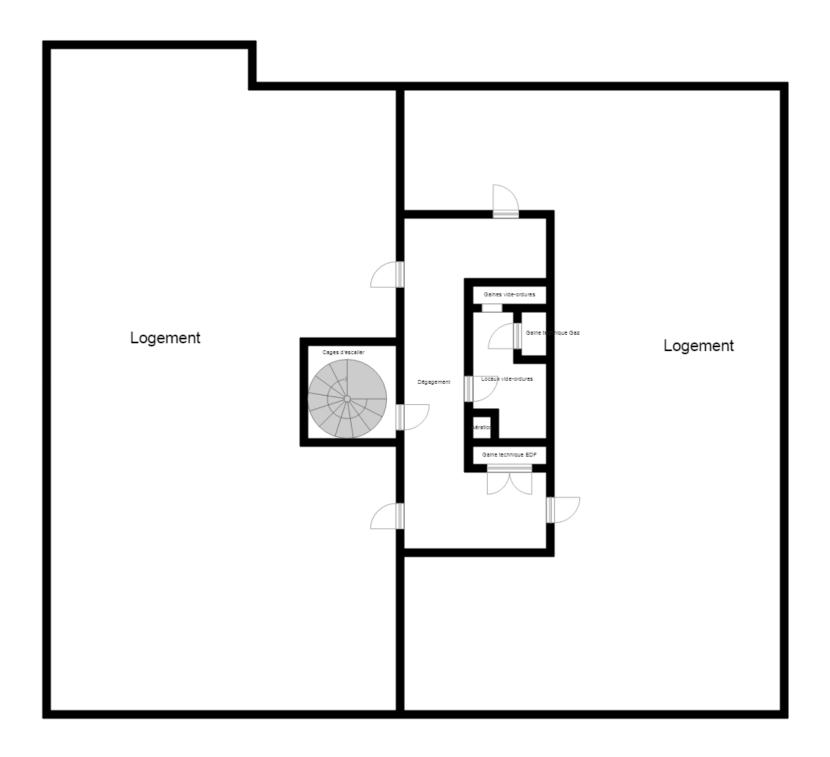




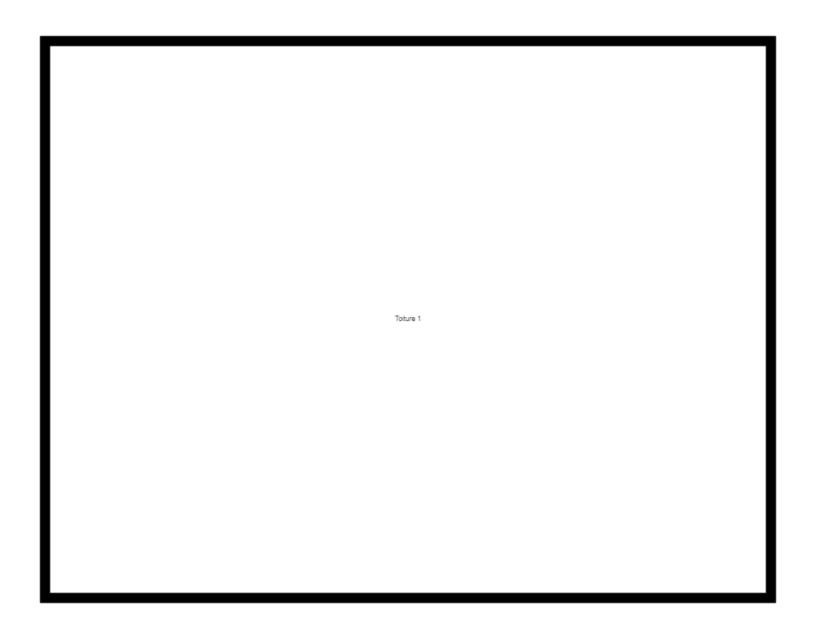
















Cloisons Plaques de plâtre

Murs Bois

Murs Brique

Murs périphériques / Plaques de plâtre

Murs carreaux de plâtre

Murs Béton / Enduit

Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre

Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)

Torchis

Murs Brique / Enduit

Murs Brique plâtrière

Murs Pierre

Murs Machefer

Murs amiantés

- Prélèvements de sol amianté
- Prélèvements de sol non amiantés
- Prélèvements de plafond amiantés
- Prélèvements de plafond non amiantés
- → Prélèvements de mur amiantés
- → Prélèvements de mur non amiantés
- X Autres types de prélèvements amiantés
- X Autres types de prélèvements non amiantés
- **///** Sols amiantés
- NPlafonds amiantés
- Sols et plafonds amiantés
- Conduits amiantés
- Conduits non amiantés